



Objet cassé mais bon livraison accepté

Par **GTMI**, le **21/07/2010** à **21:49**

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur.

J'ai posté une annonce sur un site d'annonces gratuites, pour vendre un objet. Une entreprise m'a contacté (par mail et téléphone) et m'a acheter le bien (elle a payer par Paypal). Suite au paiement, je lui ai envoyé le bien (dans état parfait, ainsi qu'une facture par la poste en Colissimo recommandé remis contre signature. Le colis a bien été reçu, et l'acheteur a signé le bon de la poste. Hors le lendemain de la réception du colis, l'acheteur m'appelle pour me dire que l'objet est cassé. Il veut me le renvoyer dès le lendemain et me demande de le rembourser. Pour cela il me cite le droit de rétractation de 7 jours. Que dois-je faire? Qui est en tord? Dois-je accepter le colis s'il me le renvoi? Si il a raison je vais me retrouver avec un objet cassé et un remboursement à faire...

Je vous remercie d'avance pour votre aide.